



Affiché le
Retiré de l'affichage le :
Signature :

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
15 mai 2024**

Le mercredi 15 mai 2024 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mardi 07 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Adeline FERNANDEZ, Monsieur Gurban NICOL, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Aurore HAREL, Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC, Monsieur Patrick GEINDRE, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Madame Guenola QUILLAY

Absents excusés :

Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU).
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET).
Madame Céline SPILBAUER (procuration donnée à Monsieur Pierre LE SCOUARNEC).
Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT (procuration donnée à Monsieur Gurban NICOL).
Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Madame Myriam DEVINGT).
Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN).
Madame Solene LE DOUJET (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL).
Madame Juliette EME (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).
Monsieur Marc MAHE (procuration donnée à Madame Françoise NAEL).

Absents sans procuration : Ronan ALLAIN

Secrétaires de séance : Madame Marie LE CROM, Madame Françoise NAEL

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024.

## **2- DF - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SKATE-PARK : ARRÊTÉ MUNICIPAL FIXANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPEMENT EN ACCÈS LIBRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** le règlement intérieur du Skate-Park de la ville d'Auray.

## **3- DGS - ADHESION A L'ASSOCIATION « OFS AQTA » (ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE) - DESIGNATION - APPROBATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Auray à l'association « OFS AQTA » dont les statuts sont joints en annexe et sa participation au collège « Communes » ;

- **APPROUVE** le versement d'une cotisation annuelle dont le montant sera fixé lors de l'assemblée générale constitutive de l'association (montant estimatif pour 2024 : 500€) ;

- **DÉSIGNE** un représentant de la commune, membre du collège « Communes » :  
Madame Marie DUBOIS ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent,

**4- DAC - CENTRE CULTUREL ATHÉNA - FESTIVAL MELISCENES 2025 - DÉPLOIEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL - APPROBATION D'UN MODÈLE DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le modèle de convention de partenariat avec l'ensemble des communes du territoire intercommunal Auray Quiberon Terre Atlantique.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les conventions.

**5- DF - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOCAUX DU TENNIS D'AURAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif des travaux de rénovation des locaux du tennis d'Auray tel que présenté ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés de travaux tels qu'ils auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution,

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des locaux du tennis d'Auray fixant le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, et autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué, à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa passation et son exécution.

**6- DF - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES - ANNÉE 2024**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour),

6 voix contre :  
Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE

2 abstentions :  
Monsieur GUYOT, Madame HERVIO

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 932 € en faveur de l'association Maison d'assistantes maternelles « La Bulle » pour 2024 ;

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € en faveur de l'association Le Cap des possibles pour 2024 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

#### **7- DF - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS MENÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU) - ANNÉE 2023**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal prend acte de cette information.

#### **8- DAC - APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2024/2025 DES SERVICES CULTURELS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire 2024/2025 des services culturels.

#### **9- DU - DÉLÉGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE D'AURAY À AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE (AQTA) SUR LES BIENS SIS RUE CHARLES DE BLOIS ET RUE PARCO MALIO CADASTRÉS AB 110 ET AC 779**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame QUILLAY, Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple au Président D'AQTA foncier pour les parcelles cadastrées AB 110 et AC 779 afin de constituer une réserve foncière dans le but de faire construire des logements avec une forte proportion de logements aidés (50% a minima), et cela conformément aux dispositions des articles L.210-1, L.221-1, L.21-2 et L.300-1 du Code de l'urbanisme ;
- **APPROUVE** par cette délégation que le délégataire, le Président d'AQTA foncier, obtienne la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, soit soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre les copies concernant la déclaration d'intention d'aliéner. Le délégataire sera tenu, quant à lui, de transmettre à la commune les éléments d'information relatifs à la préemption pour la tenue du registre des préemptions de la commune conformément à l'article R.213-20 du Code de l'urbanisme ;
- **APPROUVE** qu'un exemplaire de la décision de délégation soit envoyé au préfet du département et au délégataire.

Annexes :

- Délibération du conseil municipal en date du 29/01/2008 qui a instauré un droit de préemption urbain sur les zones U et AU.
- Délibération du conseil municipal en date du 15/07/2020 donnant délégation au maire, pendant toute la durée de son mandat, à exercer ou renoncer à exercer au nom de la commune le droit de préemption (DPU) simple sur les zones U et AU.
- OAP Charles de Blois

**10- DGS - PREMIERES RENCONTRES NATIONALES DES FERMES MUNICIPALES - MOUANS-SARTOUX - 20 ET 21 JUIN - MANDAT SPECIAL POUR REMBOURSEMENT DES FRAIS DES CONSEILLERS PARTICIPANTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour),

8 abstentions :

Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Monsieur GUYOT, Madame HERVIO, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE

1 absent n'ayant pas donné procuration :

Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **VALIDE** l'octroi d'un mandat spécial pour participer aux premières rencontres nationales des fermes municipales de Mouans-Sartoux 2024 les 20 et 21 juin 2024:

- Madame Myriam DEVINGT
- Monsieur Gervan NICOL

**11- DAC - ECOLE DE MUSIQUE - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION JAZZ SALE POUR LA PARTICIPATION DE L'ECOLE DE MUSIQUE A L'EDITION 2024 DU FESTIVAL EPONYME**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association JAZZ SALE.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

**12- SERVICE ENFANCE - RECONDUCTION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA PERIODE 2024-2027**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **VOTE** pour le maintien de l'école sur quatre jours, avec les horaires suivants pour les trois années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 :

**Les rives du Loch** (site du Loch), **Joseph Rollo, Eric Tabarly** :

- 8h30 – 12h00 ;
- 14h00 – 16h30.

**Les rives du Loch** (site de Saint Goustan) :

- 8h45 - 12h00
- 14h00 - 16h45

- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**13- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal prend acte de cette information.

**14- DF - FOURNITURE DE CARBURANTS – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure ainsi que les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

**15- DF - DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE RÉALISATION D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE A AURAY DU GIRATOIRE BOIS COLETTE AU GIRATOIRE DU BALLON**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département du Morbihan dans le cadre du dispositif des mobilités douces 2024.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

**16- DGS - MOTION RELATIVE AUX MESURES D'ÉCONOMIES ANNONCÉES PAR L'ÉTAT SUSCEPTIBLES D'AFFECTER LES FINANCES LOCALES A L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

6 abstentions :  
Monsieur GEINDRE, Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE

1 absent n'ayant pas donné procuration :  
Monsieur ALLAIN

Le conseil municipal :

- **RAPPELLE** que les collectivités n'ont jamais été à l'origine des diverses mesures de suppression d'impôts locaux de ces 20 dernières années qui ont porté atteinte à l'autonomie fiscale des collectivités tout en coûtant de plus en plus cher à l'État,

- **RAPPELLE** que les Maires ont été présents au moment de la crise sanitaire, palliant



les carences de l'État et qu'ils ont subi récemment la flambée des prix de l'énergie ainsi que diverses mesures normatives prises unilatéralement par l'État et qui ont un coût considérable pour les budgets locaux,

- **RAPPELLE** qu'à l'heure où interviennent ces coupes budgétaires, les conseils municipaux sont engagés en deuxième partie de mandat dans la mise en œuvre de leurs programmes municipaux, notamment avec des investissements dans le cadre de la transition écologique,

- **DEMANDE** au gouvernement de ne pas remettre en cause la capacité d'agir des collectivités, et de leur permettre de mener à bien les projets issus des engagements pris lors de la campagne municipale,

- **DEMANDE** enfin au gouvernement de garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités et d'instaurer transparence, lisibilité et prévisibilité dans les relations financières entre l'État et les collectivités, rappelant que l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution stipule que « l'organisation de la République est décentralisée »,

- **ADOPTE** la motion présentée.

A 20h05 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.